



*La rencontre avec l'équipe du Grenier de la Mothe, lieu unique dans le monde musical, gardant une dimension familiale associée à une philosophie de la vie musicale rejoignant les convictions de l'équipe pédagogique des Jeunes Archets, permet de proposer un stage instrumental et théâtral riche de perspectives pour les jeunes musiciens.*



*Le stage est axé sur la pratique de la musique d'ensemble permettant un travail d'orchestre, de musique de chambre en respectant le niveau instrumental de chacun des participants. Le travail théâtral pris en charge par Mathilde Guyant, comédienne et professeur de théâtre permet d'aborder des possibilités artistiques complémentaires.*



### **Le stage des Jeunes Archets se déroulera en pays de Bray, à Bailleul-Neuville (76660 Londinères).**

L'accueil des stagiaires sur place se fera le vendredi 17 août à partir de 18 heures. N'oubliez pas une housse de couette (ou paire de draps) et votre serviette de douche. **Important : le carnet de santé (ou sa photocopie) est obligatoire ; ne l'oubliez pas.**

Un spectacle (musique et théâtre) clôturera le stage, après un buffet, le dimanche 27 août. Venez à partir de 12 heures.

### **Equipe pédagogique :**

Anaïs Moreau  
Fabienne Stadelmann  
Nathalie Wizun

## **Modalités de règlement :**

**Frais pédagogiques : 110 €**

*A régler aux professeurs avant le 10 juin.*

**Frais de stage : 410 €** (dont adhésion)

Comprenant l'hébergement et la nourriture, ainsi que la prise en charge de l'animation et du théâtre par une équipe agréée Jeunesse et Sports en dehors des activités musicales.

Frais à régler directement au Grenier de la Mothe :

- un chèque de 10 € pour adhésion à l'association du Grenier de la Mothe,
- un chèque de 200 € à l'inscription (des frais de 20 € seront conservés en cas de désistement après le 15 juillet),
- un chèque de 200 € à remettre à l'arrivée au stage.

Les trois chèques sont à rédiger à l'ordre de l'association Le Grenier de la Mothe.

### **Important :**

Ce stage étant agréé par les services du Ministère de la Jeunesse et des Sports, vous avez la possibilité de bénéficier de subventions de votre Comité d'entreprise, ou de régler en Chèques vacances, ou en bons CAF.

L'association accepte également un règlement en 4 chèques de 102,50 € à déposer en banque sur 4 mois.

**Plus de détails sur l'hébergement ?**  
<http://grenierdelamothe.free.fr>

*Nous remercions vivement Catherine Guyant de nous laisser utiliser son loconyme pour la durée du stage.*